

Gestion des risques

## L'obligation d'un pass sanitaire aux visiteurs d'Ehpad vise à ne pas isoler les résidents

---

Publié le 30/07/21 - 16h26

**La mise en place de l'obligation vaccinale des professionnels mais aussi de l'extension du pass sanitaire est suspendue à la décision du Conseil constitutionnel. Les résidents d'Ehpad attendent de nouvelles précisions redoutant au passage une restriction de leur droit de visite. Pour autant, le Gouvernement affiche l'objectif inverse.**

À l'issue du Conseil des ministres du 28 juillet, Gabriel Attal, porte-parole du Gouvernement, a évoqué une entrée en vigueur du projet de loi de gestion de l'épidémie de Covid-19 au 9 août précisant que cette date est sous réserve de la validation du Conseil constitutionnel. L'avenir du texte qui concerne l'obligation vaccinale des soignants et l'extension du pass sanitaire se trouve en effet entre les mains des sages qui ont été saisis par le Premier ministre, Jean Castex, et plusieurs groupes de parlementaires le 26 juillet (lire notre [article](#) et le [dossier](#) législatif). Ils doivent rendre leur décision le 5 août.

EN DIRECT | Compte rendu du Conseil des ministres du 28 juillet 2021 par [@GabrielAttal](#), porte-parole du Gouvernement. <https://t.co/aJH8dMaYt>

— Élysée (@Elysee) [July 28, 2021](#)

En attendant, la mise en application d'un pass sanitaire questionne les responsables d'Ehpad alors qu'un protocole de retour au droit commun dans les établissements vient d'être diffusé (lire notre [article](#)). Certains se demandent si cette situation ne va pas engendrer pour les âgés en Ehpad une nouvelle instabilité. Des résidents qui viennent de retrouver la possibilité de recevoir les visites de leurs proches redoutent un retour en arrière. Le projet de loi déposé instaure en effet — sauf en cas d'urgence et pour les personnes en fin de vie — l'obligation pour les seuls visiteurs ou patients en visite programmée de présenter un pass sanitaire dans tous les services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. Les visiteurs d'Ehpad, au cœur depuis le début de la crise sanitaire de nombreuses polémiques, se retrouvent encore une fois visés par cette règle mais pas les résidents. Il faut dire que les taux de vaccination contre le Covid dans ces établissements sont très élevés dans la mesure où la stratégie vaccinale a démarré avec eux. Le groupe Les Opalines par exemple, qui propose sur son site Internet un décompte vaccinal, affiche ainsi 86% de résidents vaccinés.

### Un pass visiteur uniquement

Mais la différence faite par le pass sanitaire entre les résidents et leurs visiteurs peut être troublante. Le dispositif est donc présenté dans la future loi comme le moyen de maintenir les liens sociaux en établissements. Les visiteurs disposant d'un schéma vaccinal complet certifié ou des résultats d'un test *via* un pass sanitaire ne pourront faire l'objet d'aucune restriction voire interdiction d'accès comme pendant le premier confinement. Interrogé par *Hospimedia* à ce sujet, le cabinet de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie, confirme que le pass sanitaire des visiteurs doit ainsi permettre de garantir aux résidents d'Ehpad des visites et surtout éviter la fermeture de tous les établissements, soit un nouveau confinement en chambre systématique pour les âgés.

J'ai répondu ce soir aux interrogations des fédérations du grand âge sur la mise en œuvre du pass sanitaire et de la vaccination obligatoire des soignants.

Nous accompagnerons tout l'été les familles et les acteurs dans cet effort essentiel pour faire reculer l'épidémie. [pic.twitter.com/jrVOSTs0ya](https://pic.twitter.com/jrVOSTs0ya)

— Brigitte Bourguignon (@BrigBourguignon) [July 28, 2021](#)

L'objectif affiché n'est pas d'isoler ou de créer une nouvelle exception. Le dernier protocole actant le retour au droit commun a fait en quelque sorte le lit du futur projet de loi en proposant un cadre de visite applicable à tous et en permettant ainsi d'instaurer la règle pass sanitaire même en Ehpad. Il va donc être complété, comme le ministère des Solidarités et de la Santé l'a prévu dans son préambule "*pour intégrer les prochaines dispositions législatives et réglementaires relatives à l'obligation vaccinale et à l'utilisation du pass sanitaire dans les établissements de santé et médico-sociaux*". Par ailleurs, le cabinet ajoute par mail que Brigitte Bourguignon continue à dialoguer avec les fédérations du grand âge entre autres concernant la "*mise en œuvre prochaine, conditionnée à l'avis du Conseil constitutionnel, du pass sanitaire pour les visiteurs en Ehpad*".

## De nombreuses craintes

Avant les dernières discussions parlementaires autour du texte, l'AD-PA a de son côté fait savoir ses craintes suggérant aux législateurs de ne pas créer une inégalité de traitement au seul motif du type de lieu d'habitat des âgés. Romain Gizolme, directeur de la fédération, interrogé par *Hospimedia*, confirme que de nombreuses questions restent encore sans réponse. Pourquoi demander un pass sanitaire aux proches des résidents d'Ehpad alors qu'ils peuvent visiter librement des âgés à domicile ? Les acteurs du secteur attendent encore des explications et aussi des publications complémentaires d'application concernant la mise en place des futures mesures comme le pass sanitaire mais aussi des obligations vaccinales des professionnels.

## Une FAQ pour tout expliquer

Le cabinet de Brigitte Bourguignon assure qu'un document type foire aux questions (FAQ), en cours d'élaboration, sera publié juste après la décision du Conseil constitutionnel. Il est vivement attendu par les acteurs du secteur. Didier Sapy, directeur général de la Fnaqpa, contacté par *Hospimedia*, se demande néanmoins si les portes des Ehpad ne sont pas une fois de plus en train de se refermer. Autre interrogation, dans cette période estivale où les effectifs sont tendus, comment arriver à faire respecter le dispositif à géométrie variable imaginé par le Gouvernement ? Il rappelle au passage que les directeurs d'Ehpad n'ont pas de pouvoir de police pour faire respecter les consignes. Quels outils seront mis à la disposition des directeurs ? La réserve sanitaire sera-t-elle mobilisée pour venir en aide ?

Début juillet, l'ensemble des ordres professionnels et une liste importante de fédérations se sont engagés par convention signée avec Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Brigitte Bourguignon à soutenir l'obligation vaccinale des professionnels de santé (lire notre [article](#)). Mais il semblerait que parmi eux certains ne pensaient pas que la mesure soit adoptée sans que ses modalités d'applications soient précisées notamment en matière de stockage des données médicales et de moyens humains dédiés.

*Lydie Watremetz*